

VILLE DE GUELTAS

PROJET INDUSTRIEL DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE SUR LE SITE SUEZ DE GUELTAS (56)

PC4 : NOTICE DE PRESENTATION



1- GENERALITES

Le projet de l'écopôle de Gueltas porté par Suez a pour objet la réalisation d'un projet industriel de recyclage et de valorisation énergétique.

Le site est implanté sur la commune de Gueltas (56920) dans le département du Morbihan. L'emprise retenue pour ce projet est dans la limite ICPE, bordée au nord par la route départementale D125.

La parcelle du projet se situe au sein du site de l'écopôle de Gueltas, administré par la société Suez Recyclage et Valorisation.



1.1 – Présentation du site

Surface du terrain :

L'emprise du projet dans l'ICPE : 939 069m²

Le projet se situe dans l'emprise ICPE de l'écopôle, les parcelles cadastrales concernées par cette limite ICPE sur la commune de Gueltas sont les suivantes :

000 B 76 d'une superficie de : 15 000 m²

000 B 77 d'une superficie de : 313 840 m²

000 B 143 d'une superficie de : 39 456 m²

000 B 144 d'une superficie de : 2171m²

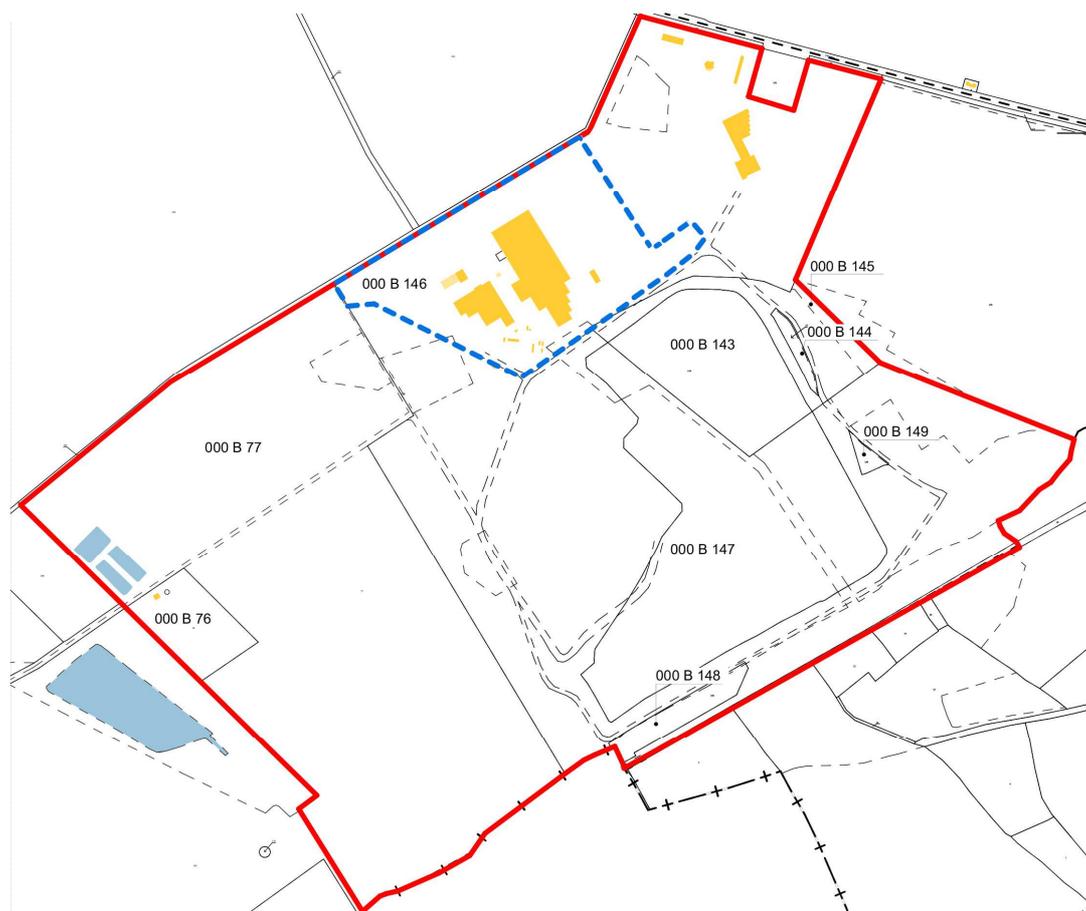
000 B 145 d'une superficie de : 1914 m²

000 B 146 d'une superficie de : 446 006m²

000 B 147 d'une superficie de : 111 911 m²

000 B 148 d'une superficie de : 7380 m²

000 B 149 d'une superficie de : 1 391 m²



Implantation du projet :

L'implantation du projet s'est faite dans le respect des prescriptions du :

- **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** « Pontivy Communauté Règlement écrit Pièce 4.2 »
- **Du plan Local d'Urbanisme intercommunal** « Pontivy communauté/Plan de Zonage pièce 4.1.a »

Le projet s'inscrit dans la zone **U1a** : » Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité »

La surface de plancher réalisée : 4 128 m²

Le projet architectural a été établi par Matthieu Vermeulen.



Plan masse -Etat existant.

2- PRESENTATION DES ELEMENTS DU PROJET

Le projet est composé de plusieurs bâtiments de gestion des déchets.



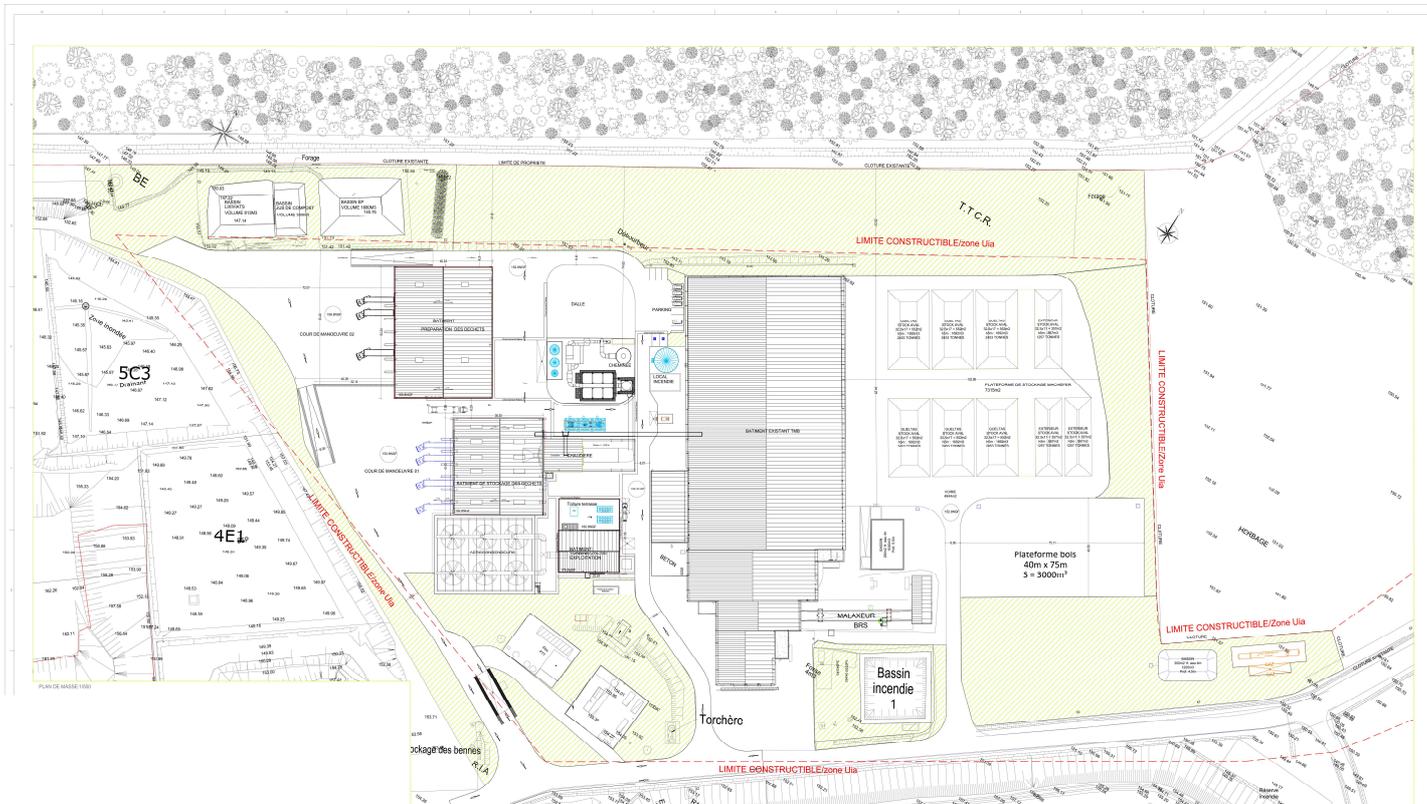
2.1 Accès :

Le site est desservi par l'entrée existante de l'Ecopôle depuis la D125.
Les accès des services de secours et de sécurité emprunteront cette même entrée.
L'accès piéton principal sera contigu à l'accès des véhicules..



Plan masse

Une voie de 6 m au moins de largeur utilisable fait le tour des nouveaux ouvrages
Un cheminement piéton sécurisé par un marquage au sol desservira les différents ouvrages



2.2 Implantation / Emprise au sol :

Pour construire le projet, les bâtiments boues existants seront détruits.
Cela fait l'objet d'une demande de permis de démolir

Le projet est composé :

- un bâtiment de préparation des déchets
- un bâtiment de stockage des déchets
- une chaudière avec les équipements associés
- une cheminée
- un aérocondenseur
- un bâtiment turbine /utilités
- une plateforme de stockage mâchefer
- une plateforme bois :

Le bâtiment TMB existant est réutilisé et devient le local des activités du pôle organique.
Une plateforme de compostage et de stockage aval est créée au nord-est de la parcelle

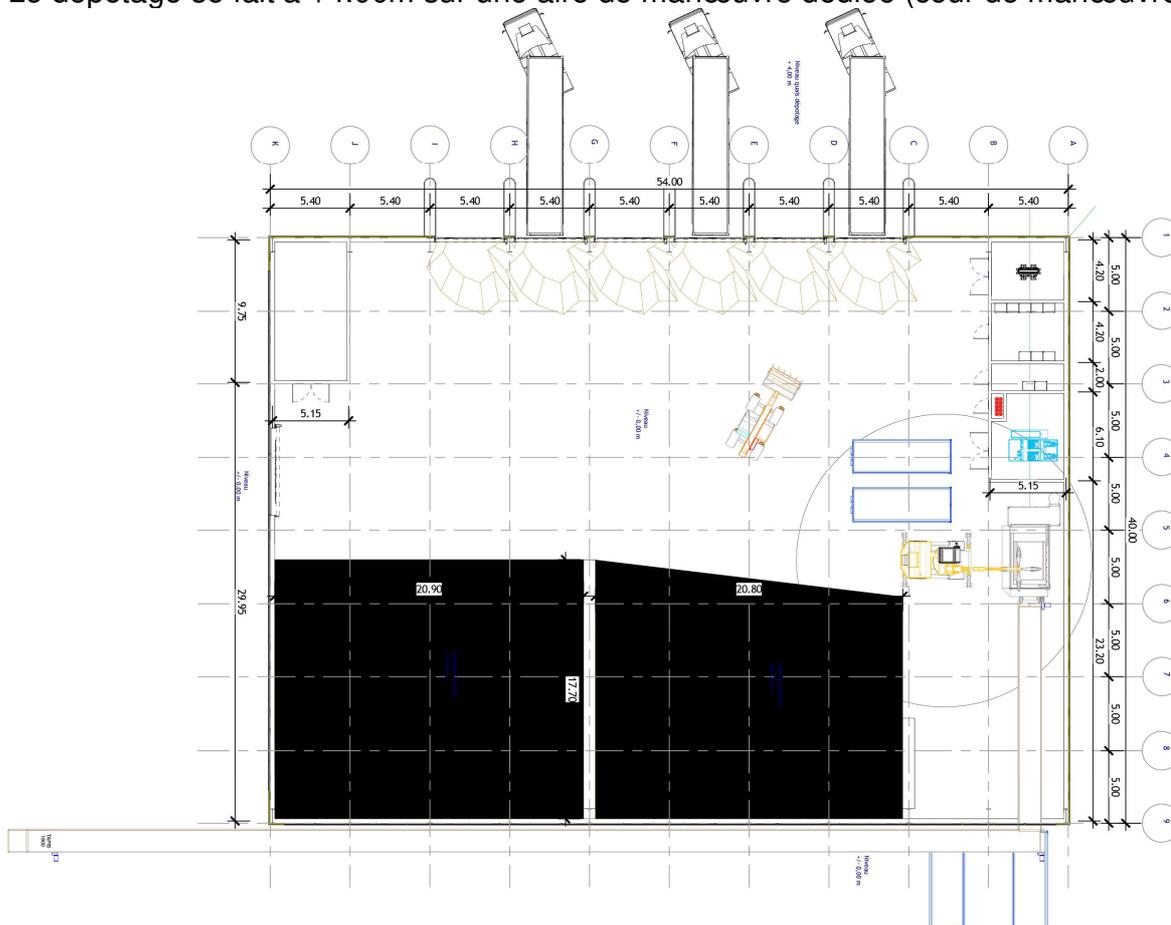
Les bâtiments sont implantés en retrait des voies de circulation, et conformément aux exigences du PLU.

L'emprise au sol des bâtiments construits est de 4474m²

Le bâtiment culmine à +13.00m

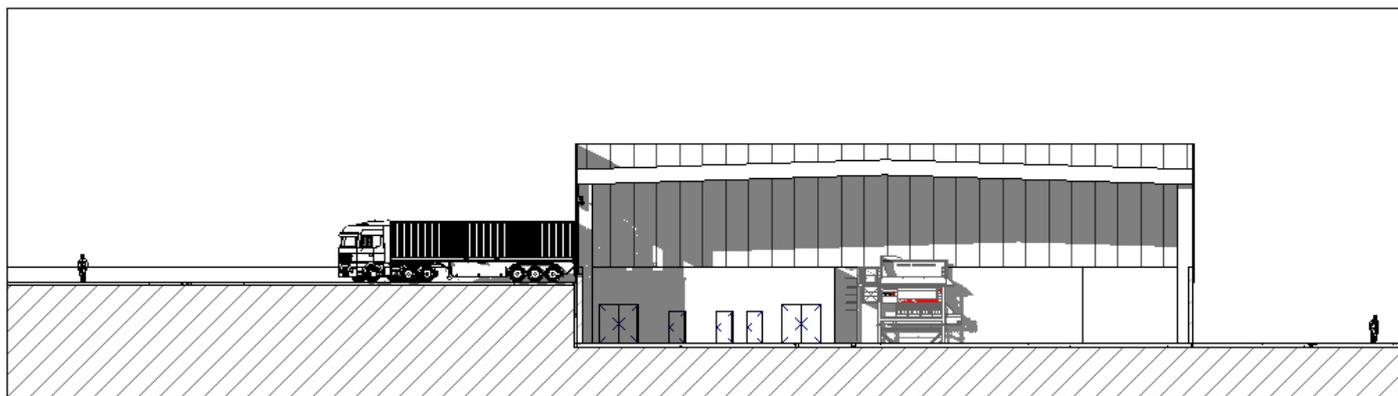


Bâtiment en RDC, composé d'une zone de manœuvre, d'une zone de stockage,
Le dépotage se fait à +4.00m sur une aire de manœuvre dédiée (cour de manœuvre 01)



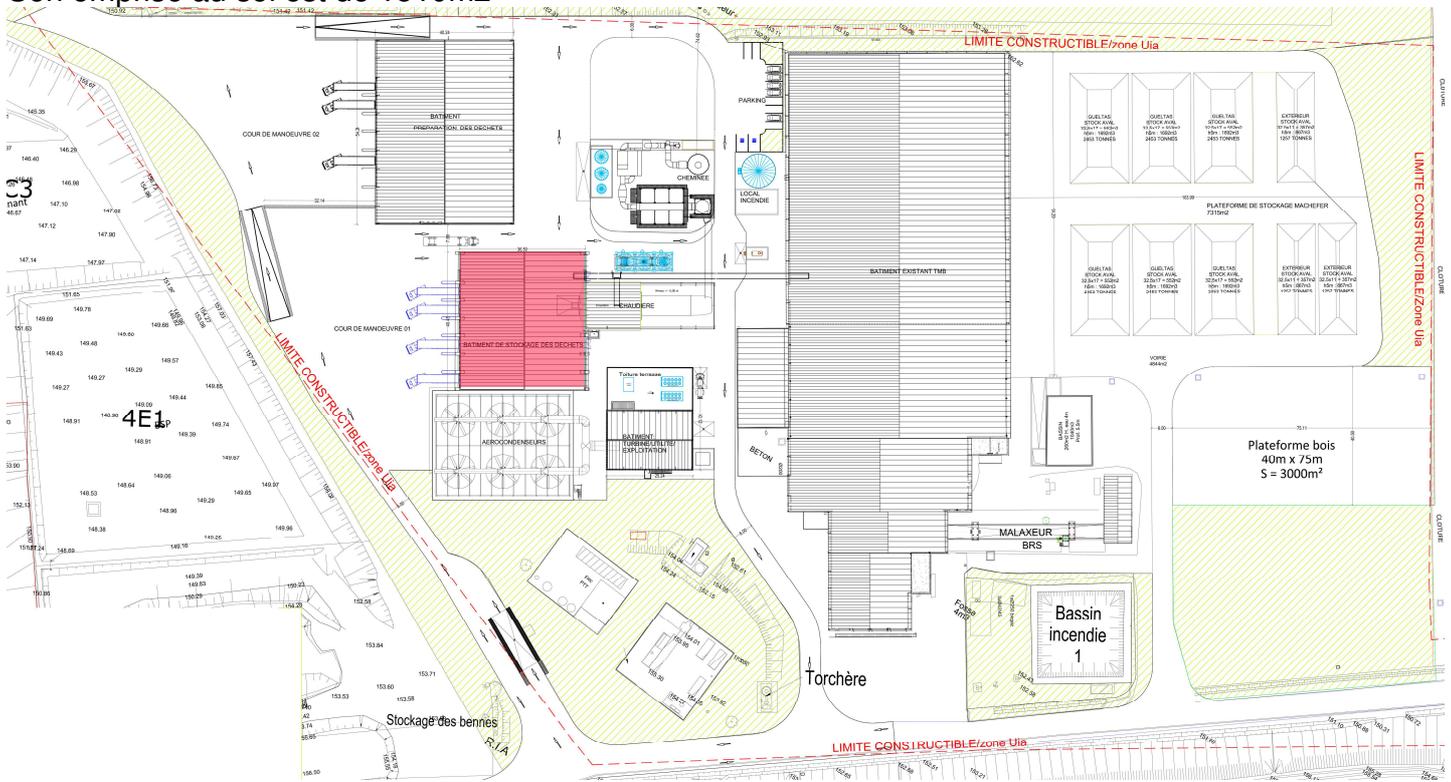
Le bâtiment est composé

- d'un mur coupe-feu 2h d'une hauteur allant de 0m à 5m
- De 5m à 12m, d'une structure métallique habillé d'un bardage métallique simple peau nervuré vertical RAL 9016
- D'une charpente métallique
- Le bâtiment sera désenfumé sur 1% de la surface de sa couverture qui comportera 4 exutoires de désenfumage.



Bâtiment de stockage des déchets

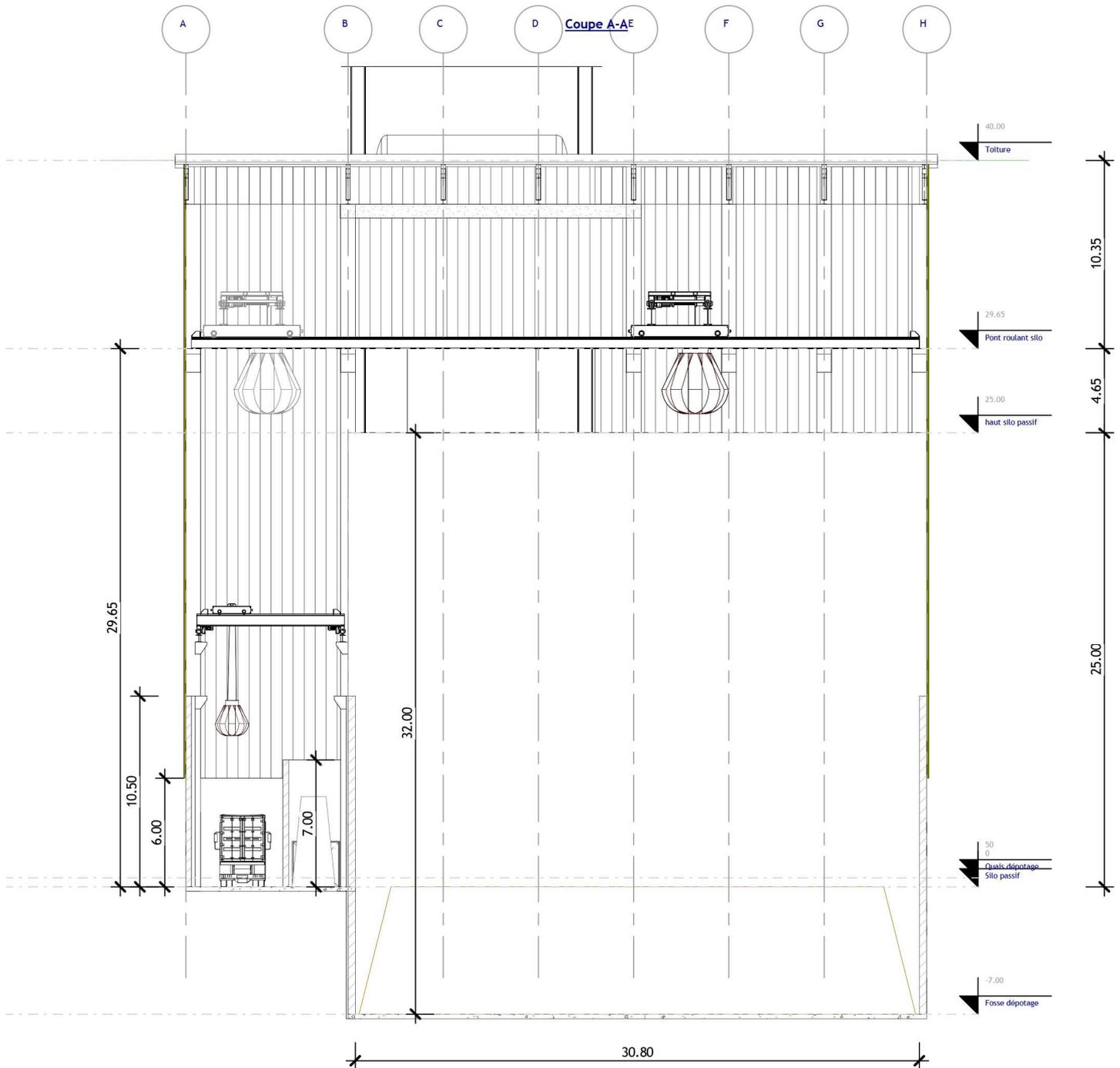
Le bâtiment est à usage d'activité industrielle.
Son emprise au sol est de 1510m²



Le bâtiment culmine à +40.00m



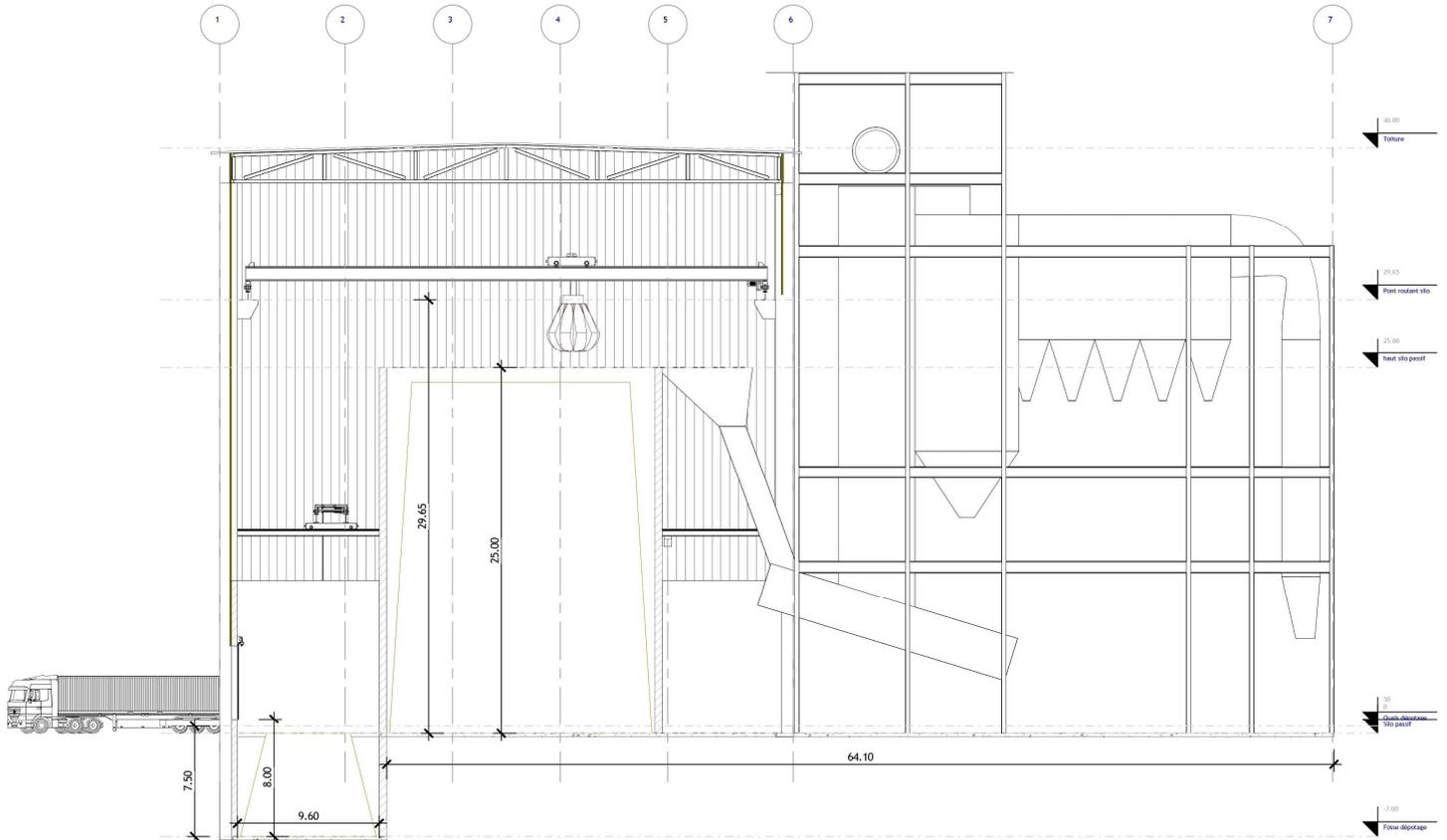
Il est composé de deux fosse enterrées (-7.00m), d'une zone de stockage
Le dépotage se fait à +0.00m sur une aire de manœuvre dédiée (cour de manœuvre 02)



Mode constructif

- d'un mur coupe-feu 2h d'une hauteur de 10.00m
- Bardage double peau de 10m à 40m (poteaux béton)
- D'une charpente R15 métallique
- Couverture Roof T3
- Le bâtiment de stockage et de réception des combustibles sera désenfumé sur 7% de la surface de sa couverture qui comportera 12 exutoires de désenfumage.

Coupe B-B



Une chaudière avec les équipements associés

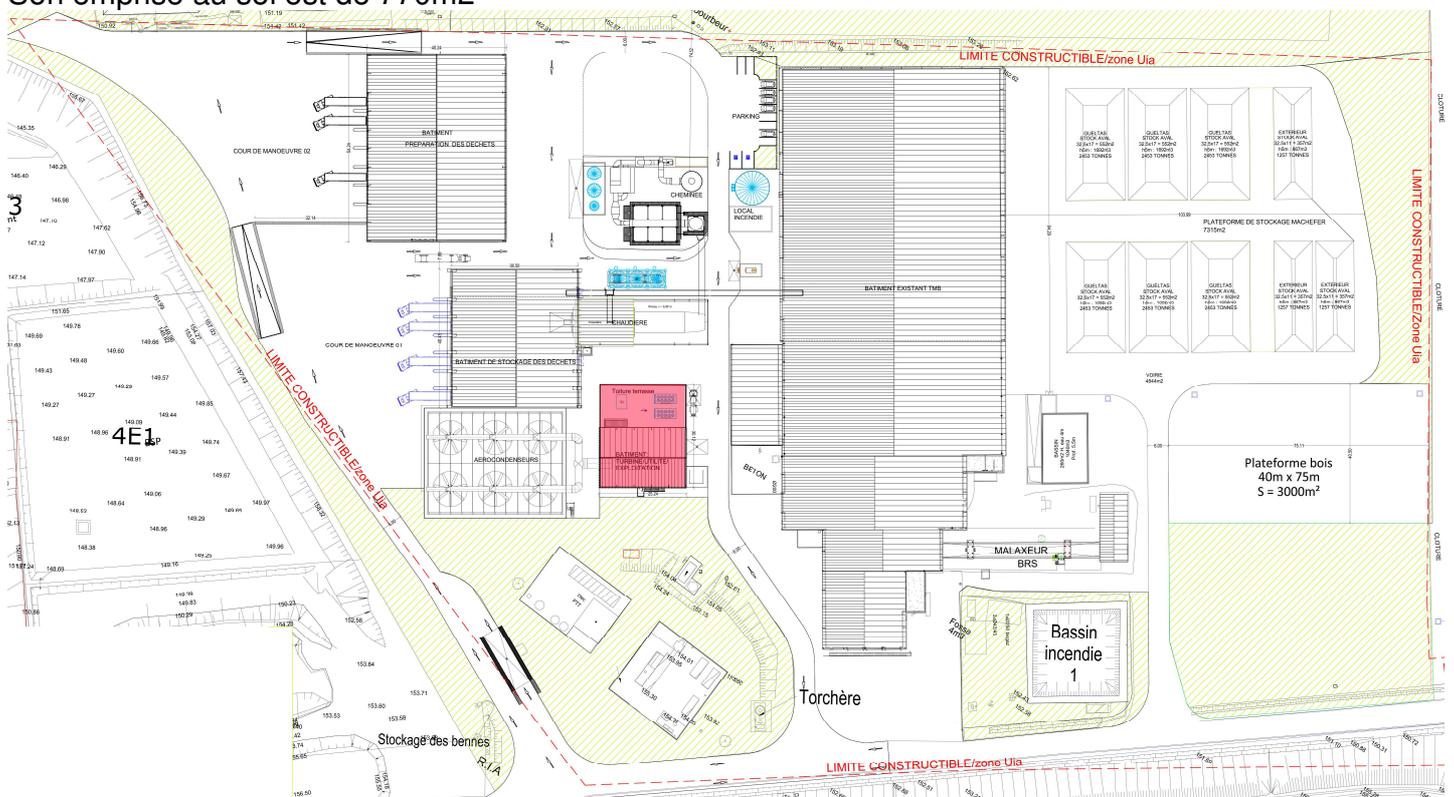
Process à usage d'activité industrielle.
Le Process culmine à 45.17m
La dalle de son emprise au sol est de 502m²

Cheminée avec les équipements associés

Process à usage d'activité industrielle.
La cheminée culmine à 50.00m
La dalle de son emprise au sol est de 944m²

Batiment turbine-utilités

Le bâtiment est à usage d'activité industrielle et de bureaux
Son emprise au sol est de 770m²

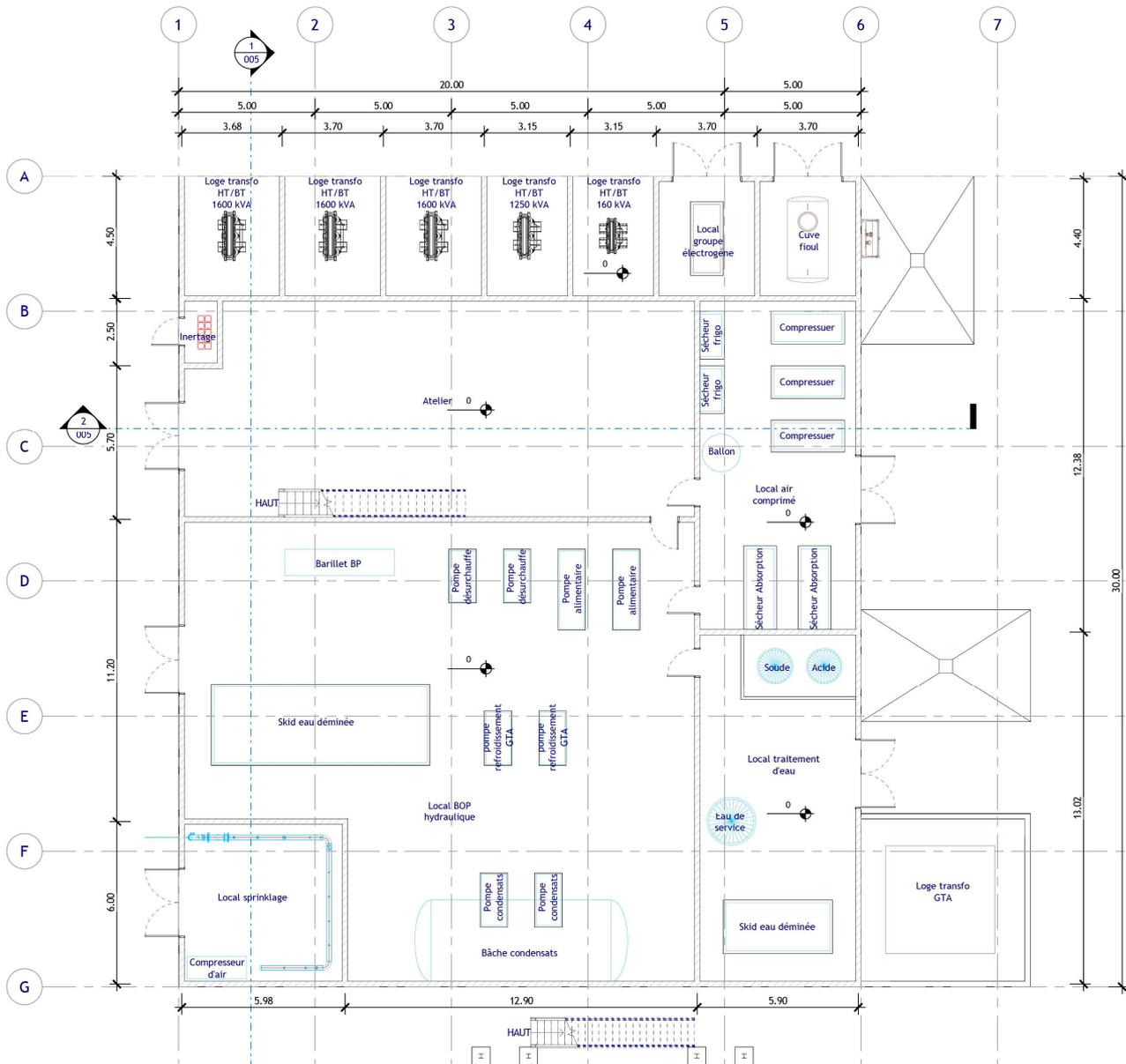


Le bâtiment culmine à 24m



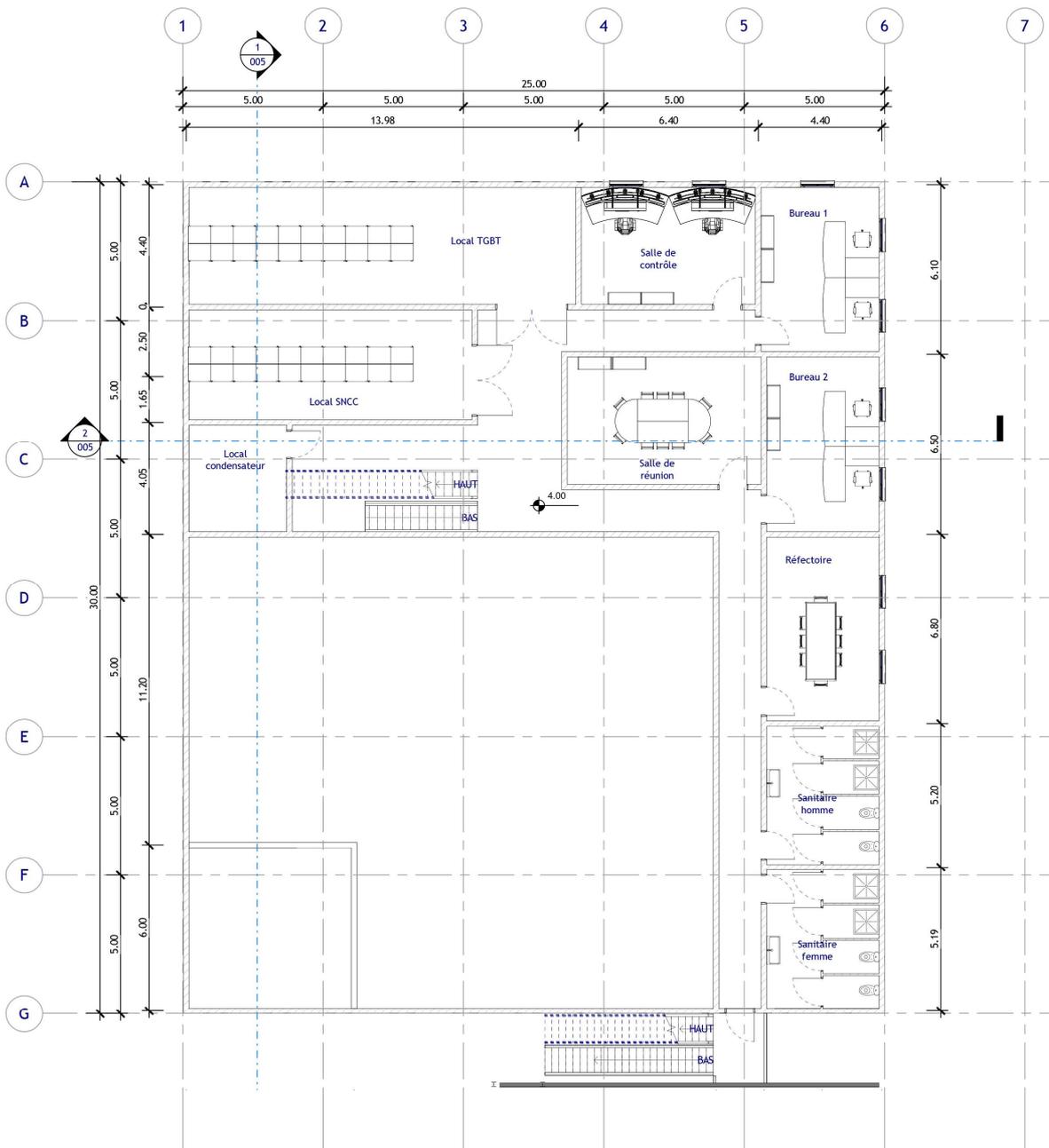
Le bâtiment est composé
-En rch de process lié à la centrale Energie

Vue en plan - RDC

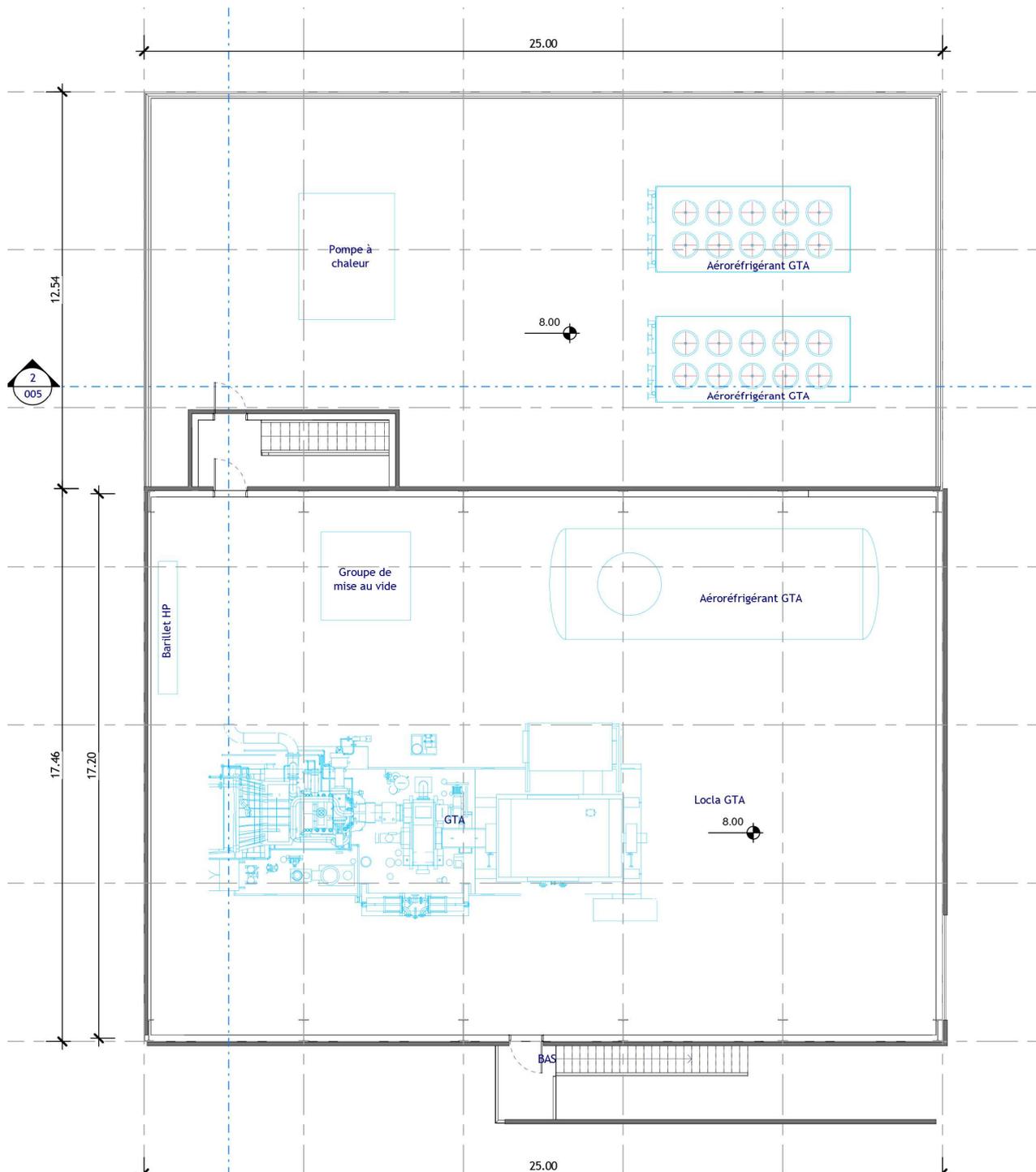


-A l'étage 01 ,+4.00m,accessible par un escalier extérieur nous
trouvons des vestiaires H/F des bureaux, une salle de réunion un
local armoire électrique.

Vue en plan - Bureaux



A l'étage 02, +8.00m accessible par un escalier extérieur nous
trouvons la centrale Energie

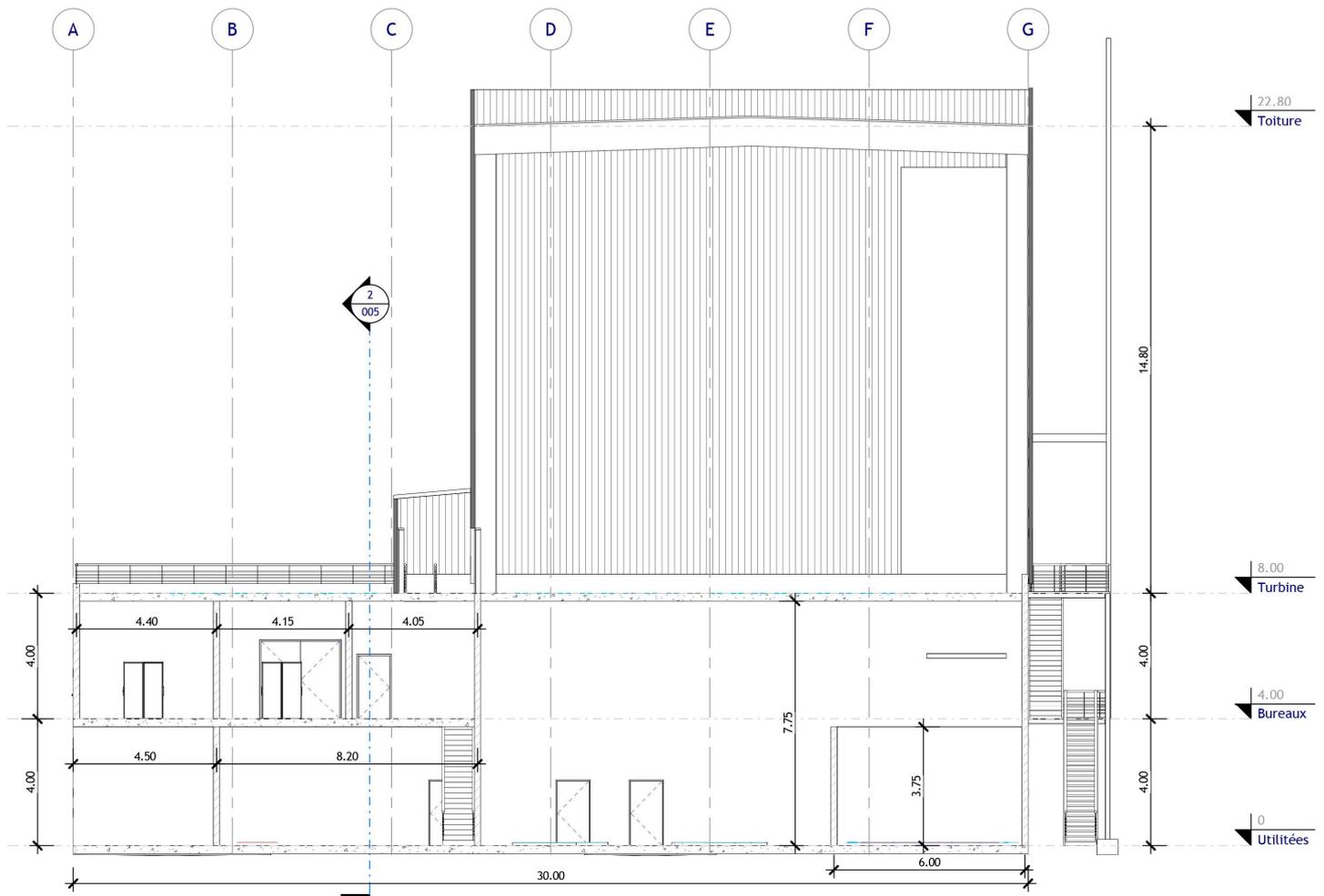


Mode constructif

De 0m à 8m L'ensemble du bâtiment est en béton coupe-feu 2h
(Murs+Planchers) et Cloisons coupe-feu 2h

De 8m à 25m le bâtiment est en structure métallique bardage simple
peau

Coupe A-A

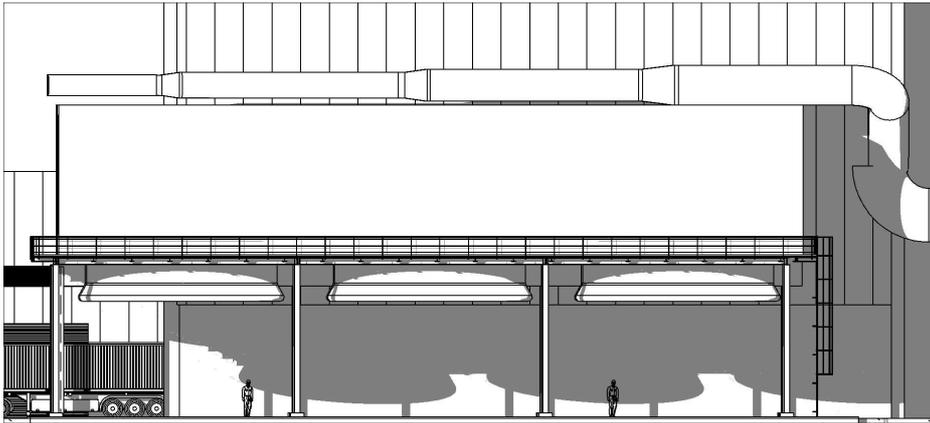


Aérocondenseur

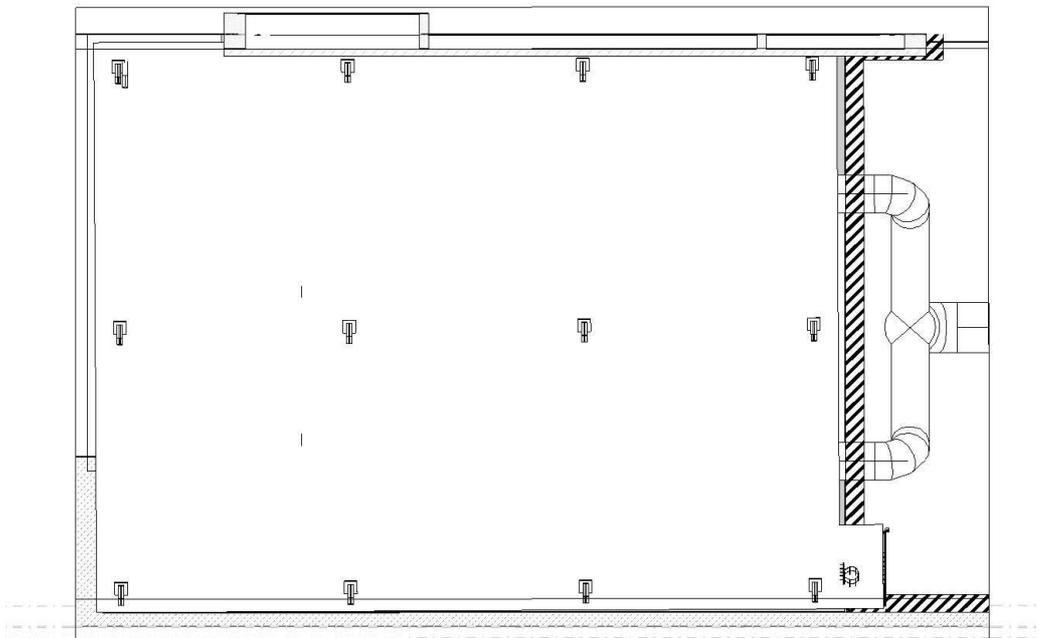
Process à usage d'activité industrielle.

Ce process repose sur 12 poteaux qui ont chacun une surface au sol de 0.5m².

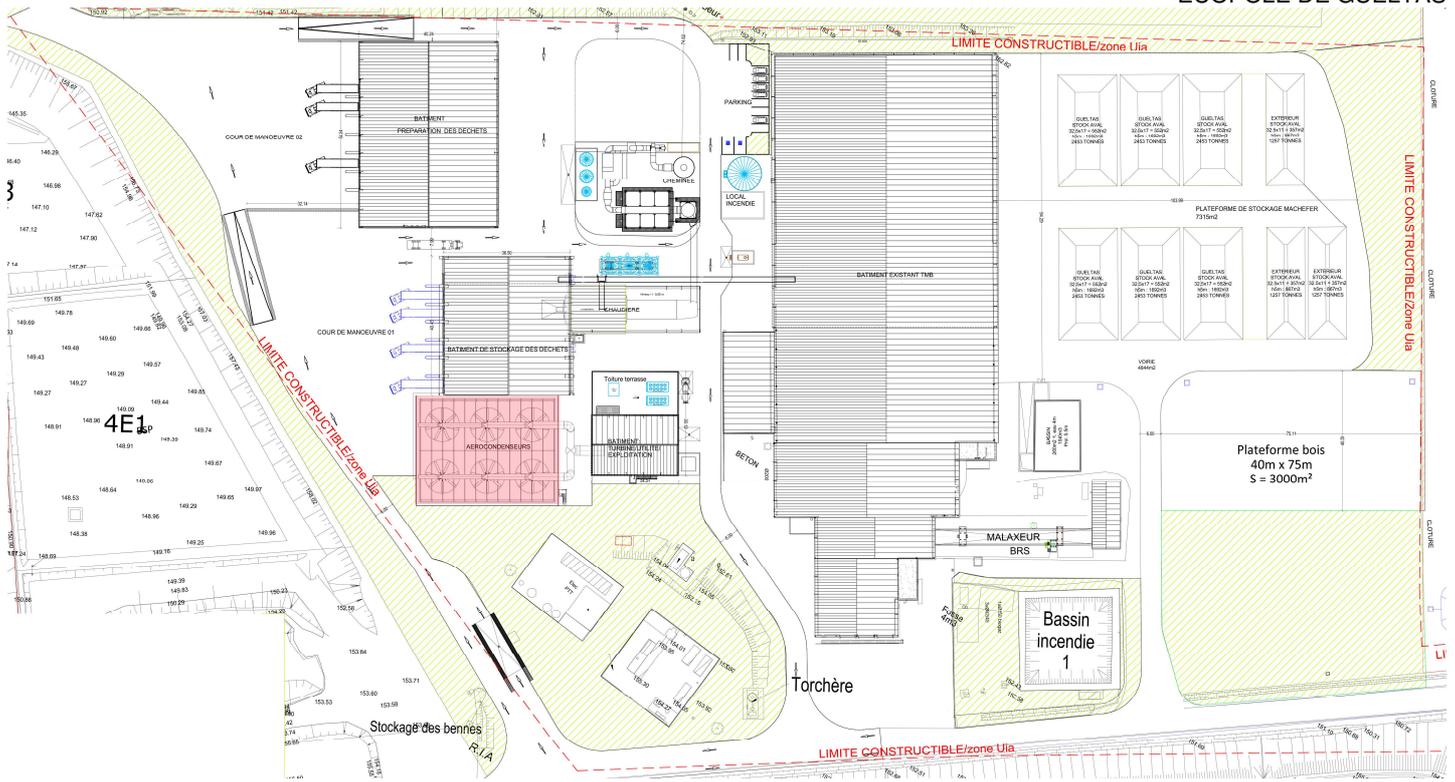
L'emprise au sol est le cumul des emprises des 12 poteaux soit $12 \times 0.5\text{m}^2 = 6\text{m}^2$



Coupe sur l'Aérocondenseur



Plan niveau 0 de l'Aérocondenseur

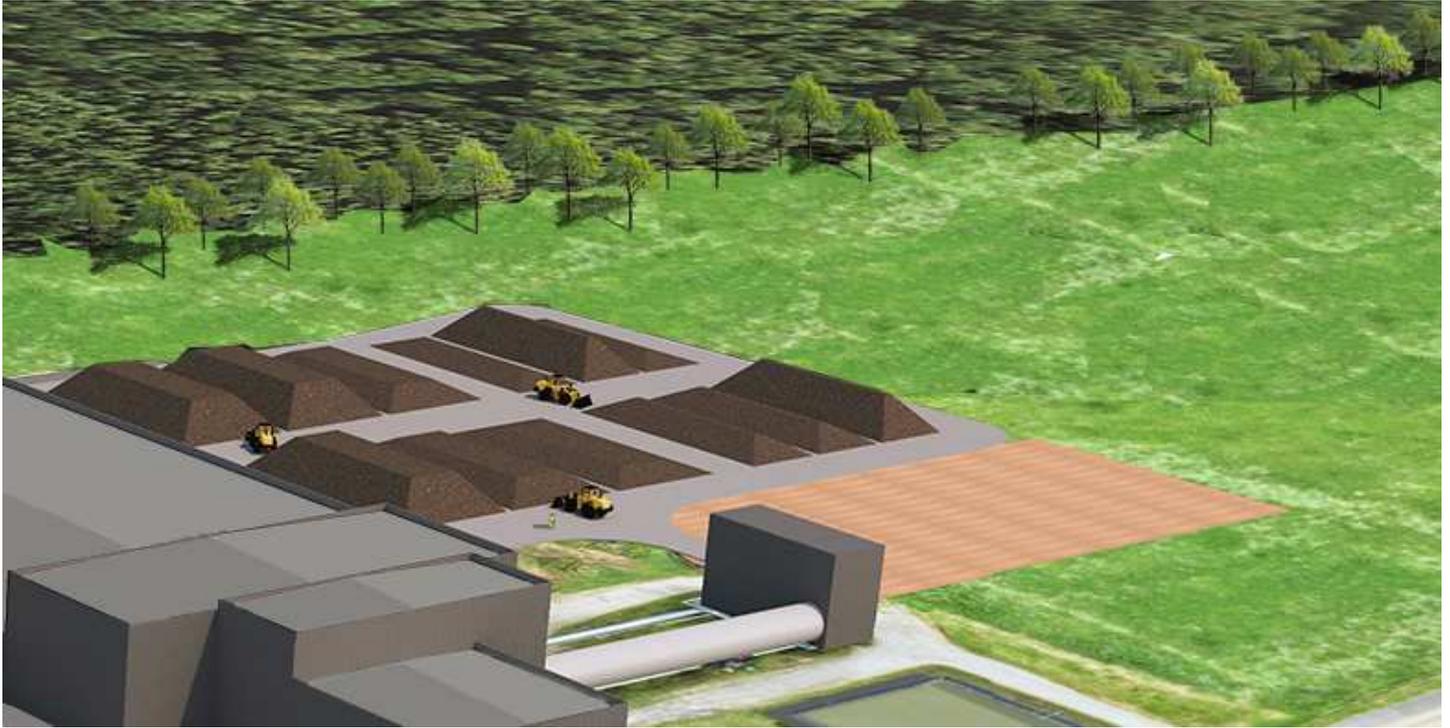


Process Hors sol qui culmine à 16m

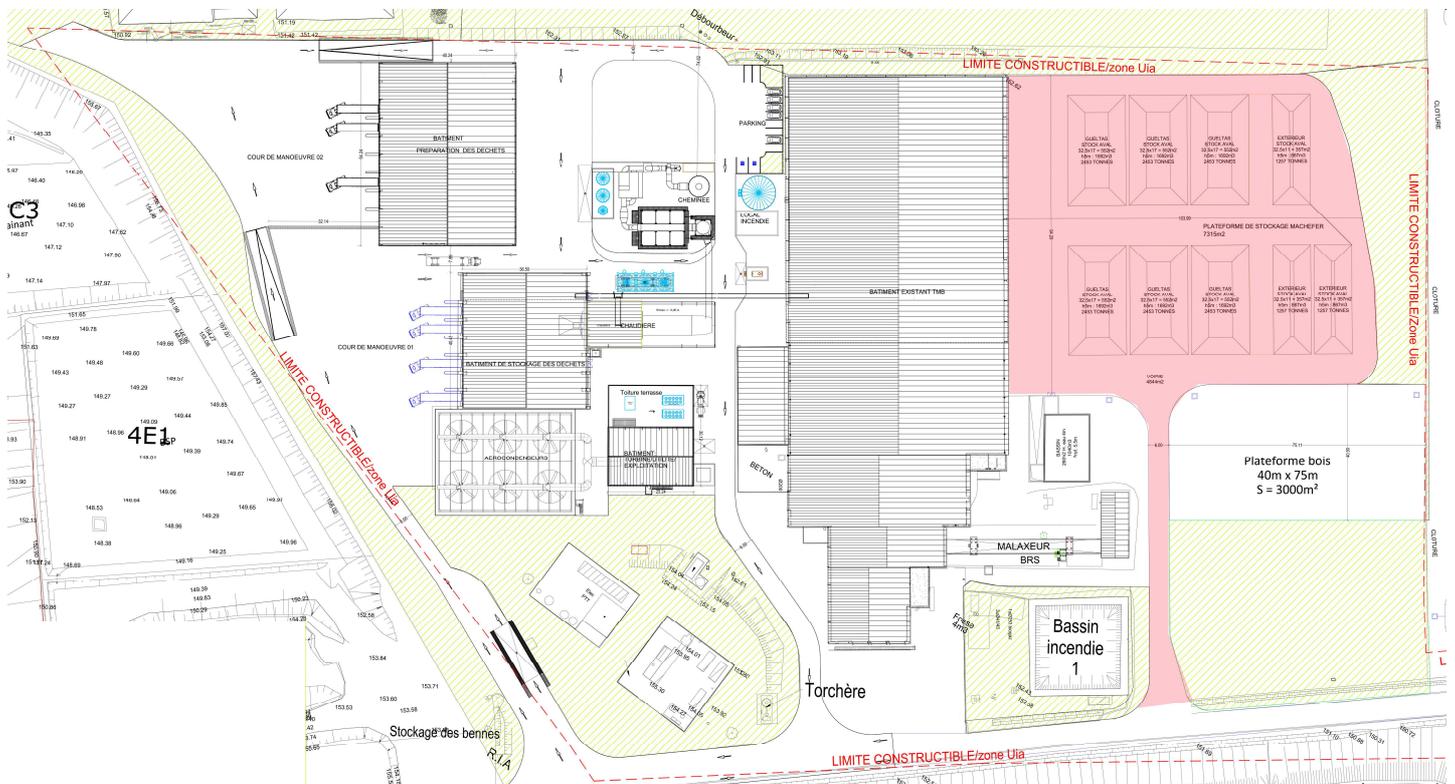


Plateforme de stockage mâchefer

Plateforme à usage d'activité industrielle.



L'emprise au sol de la plateforme est de 7315m²
La plateforme est desservie par une voirie lourde



3 - PARTI ARCHITECTURAL

Suivant le cahier des charges, l'architecture retenue est sobre et élégante, à travers la mise en place de matériaux contemporains et éprouvés.

Nous avons recherché une homogénéité de volume, de matériaux et de couleur.



Les façades

- Les façades seront composées d'un bardage métallique vertical gris anthracite RAL 7016
- Les ouvertures, portes sectionnelles et portes d'entrée seront métalliques RAL 9016
- Les menuiseries seront en aluminium laqué RAL 9016
- Le bardage de l'aérocondenseur sera un bardage métallique vertical RAL 9016
- Les bétons seront laissé brut
- un habillage de claustra bois vertical viendra marquer l'entrée et habiller l'escalier extérieur

L'espace bureaux sera conforme à la réglementation RE2020.
Le projet s'attachera à respecter le terrain naturel, donc en limitant les déblais et remblais.
La hauteur maximale de la construction est de 50m.

Toiture :

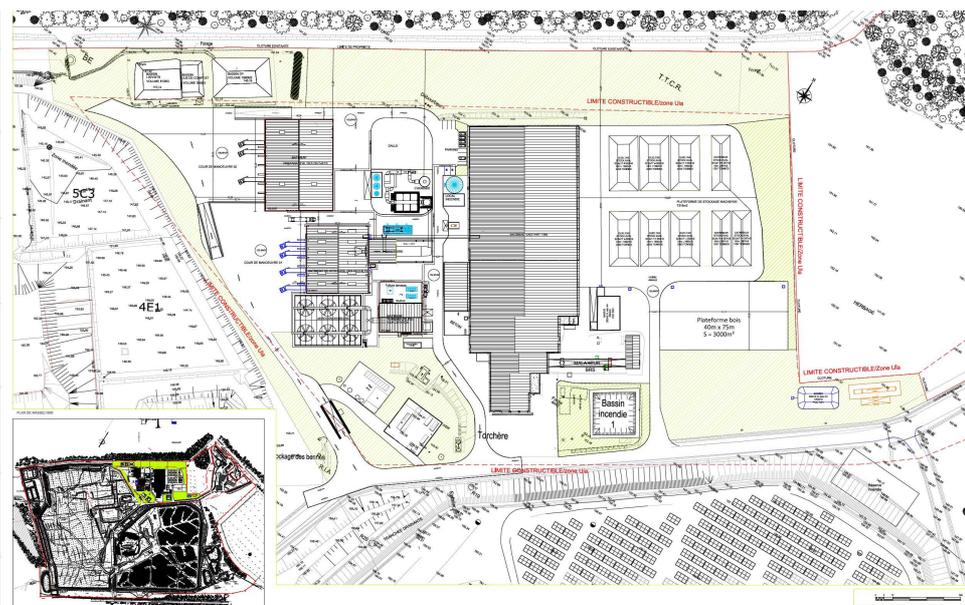
Le bardage fera une hauteur de 1 m minimum en périphérie des toitures, il aura une fonction de garde corps
Les toitures seront accessibles par une échelle escamotable.
Elles seront traitées en bac acier avec une pente minimale de 3,1%

Clôture :

Les clôtures existantes seront conservées

Espaces verts

La surface de l'impact de notre projet sur l'ecopole Gueltas est de 86 400m²



La surface demandée par le PLUi de pleine terre est de 20% de 86 400m² soit 17280m²
Notre projet prévoit une surface de pleine terre non imperméabilisée de 30 800m² soit 35,6% de la surface du projet

Ils seront traités en harmonie avec le site

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

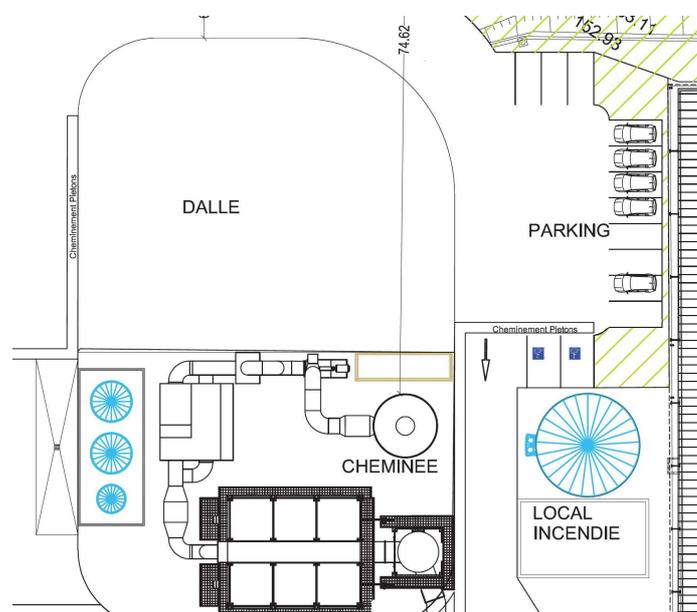
Pour des raisons de sécurité le site ne peut être accessible aux personnes à mobilité réduite

Stationnement voitures

Le PLUi stipule qu'en industrie « Le nombre minimum de places de stationnement devra être adapté aux besoins générés par le projet (en fonction du type d'activité, du personnel de l'établissement, de la situation géographique du projet et de la possibilité éventuelle de mutualiser des places de stationnement). »

Notre projet est un projet industriel

- Le projet prévoit la création d'environ 25 emplois directs dont une partie travaillant en rotation pour assurer un fonctionnement 24h/24 7j/7 sur les activités du pôle Energie.
- Cela correspond à un besoin de 13 places de parking au niveau de la chaufferie Haut-PCI.
- A noter que le site bénéficie déjà aujourd'hui d'un nombre de stationnement très conséquent (50 places VL) à l'entrée principale du site pour les activités existantes. Ce parking VL permettra de compléter le nombre de stationnement pour le projet en particulier pour les visiteurs occasionnels.



Stationnement vélos :

- Le site est un site industriel avec une circulation dense de véhicules poids lourd. Pour garantir la sécurité des salariés, il n'est donc pas envisageable de permettre la circulation de vélos à l'intérieur du périmètre ICPE, en particulier pour accéder à la chaufferie Haut-PCI.
- De plus, l'accès au site ne peut se faire que via la RD 125 qui n'est pas aménagée pour les vélos et qui présente un risque très fort de collision avec des poids-lourds.
- Dans le cas particulier de l'Ecopole de Gueltas, il serait donc dangereux et contre les normes de sécurité du Groupe SUEZ d'inciter les salariés à venir en vélo, le projet ne prévoit donc pas de local cycle.
- Cela est bien compatible avec le PLUi qui préside pour les bâtiments à usage secondaire que "les porteurs de projet devront prévoir le stationnement nécessaire au regard des besoins et des effectifs", besoins qui ne sont pas avérés dans le cadre du présent projet.

Déchets

Une local déchet est situé à l'entrée de la parcelle

3.1 Réseaux divers

Desserte du terrain par les réseaux :

Les conditions et modalités de raccordement sur les réseaux seront conformes aux règlements des services publics.

Notice Hydraulique

La gestion des eaux relative au projet de chaufferie haut PCI de Gueltas, et objet du présent permis de construire revêt des aspects techniques et réglementaires complexes qui ont été précisément détaillés dans le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter du site, déposé en Préfecture le 15 septembre 2023 et en cours d'instruction après des services de la DREAL.

La présente notice hydraulique ne saurait se substituer à l'exhaustivité des études réalisées au sujet de la gestion des eaux, qui, par ailleurs intègrent un périmètre technique plus large que l'emprise du permis de construire, les enjeux hydrauliques étant à étudier sur un périmètre global intégrant les installations existantes, ainsi que l'ISDND existante et son projet d'extension.

Nous invitons les services instructeurs du présent PC à se rapprocher des services de la DREAL 56 dans l'hypothèse où des informations complémentaires seraient nécessaires. Bien évidemment, SUEZ R&V France se tient également à votre disposition si besoin.

Notice Incendie

La maîtrise constructive du risque incendie relative au projet de chaufferie haut PCI de Gueltas, et objet du présent permis de construire revêt des aspects techniques et réglementaires complexes qui ont été précisément détaillés dans le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter du site, déposé en Préfecture le 15 septembre 2023 et en cours d'instruction après des services de la DREAL (voir PC25).

La présente notice Incendie ne saurait se substituer à l'exhaustivité des études réalisées au sujet de la gestion des eaux incendie, qui, par ailleurs intègrent un périmètre technique plus large que l'emprise du permis de construire, les enjeux étant à étudier sur un périmètre global intégrant les installations existantes, ainsi que l'ISDND existante et son projet d'extension.

Nous invitons les services instructeurs du présent PC à se rapprocher des services de la DREAL 56 et du SDIS dans l'hypothèse où des informations complémentaires seraient nécessaires. Nous vous informons que les services du SDIS ont déjà été consultés en amont du dépôt du dossier, et font également partie intégrante du processus d'instruction du DDAE. Bien évidemment, SUEZ R&V France se tient également à votre disposition si besoin.

Notice Sécurité

La gestion de la sécurité relative au projet de chaufferie haut PCI de Gueltas, et objet du présent permis de construire revêt des aspects techniques et réglementaires complexes qui ont été précisément détaillés dans le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter du site, déposé en Préfecture le 15 septembre 2023 et en cours d'instruction après des services de la DREAL.

La présente notice Incendie ne saurait se substituer à l'exhaustivité des études réalisées au sujet de la gestion des eaux incendie, qui, par ailleurs intègrent un périmètre technique plus large que l'emprise du permis de construire, les enjeux étant à étudier sur un périmètre global intégrant les installations existantes, ainsi que l'ISDND existante et son projet d'extension.

Nous invitons les services instructeurs du présent PC à se rapprocher des services de la DREAL 56 et du SDIS dans l'hypothèse où des informations complémentaires seraient nécessaires. Nous vous informons que les services du SDIS ont déjà été consultés en amont du dépôt du dossier, et font également partie intégrante du processus d'instruction du DDAE. Bien évidemment, SUEZ R&V France se tient également à votre disposition si besoin.

A Paris, le juillet 2024

MAITRE D'OUVRAGE :

SUEZ
Tour CB21,
16 Pl. de l'Iris,
92040 Courbevoie

Architecte :

**Matthieu
Vermeulen**
116 rue Petit
75019 Paris